

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CAMI DU 23/06/2022

Présents : 17

Corinne BEAUFOUR-GARAUDE, Pascale HAYS, Mathilde CONTET DE ROCHEGONDE, Baptiste LEGER, Amandine VACHOUX, Amandine PHILIP, Sofia SELMANE, Sophie PRESTAIL, Céline GUILLET-LHOMAT, Evelyne TAULEIGNE, Fabienne YVER, Véronique BIMET, Sophie BAUER, Sandra DOMEYNE, Cécile GABION, Leila BADAoui, Cécile BOUCHET-FOUILLET

Excusés : 3

Delphine BRESSY-RANSCH – pouvoir donné à Corinne BEAUFOUR-GARAUDE
Olivia GAST – pouvoir donné à Sandra DOMEYNE
Christophe MICHOU D pouvoir donné à Evelyne TAULEIGNE

Votants : 19

1 / Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

2 / Election du trésorier

Sandra DOMEYNE a présenté sa candidature au poste de trésorier.
Aucune autre personne ne s'est présentée à ce poste.
Il a été procédé au vote.

Sandra DOMEYNE est élue trésorière à l'unanimité.

3 / Election du secrétaire

Cécile BOUCHET-FOUILLET se présente au poste de secrétaire.
Sofia SELMANE fait part de son intention de se proposer également à ce poste.

Il est décidé d'élire un secrétaire et un secrétaire suppléant.

Cécile BOUCHET-FOUILLET est élue secrétaire à l'unanimité.
Sofia SELMANE est élue secrétaire suppléante à l'unanimité.

4 / La permanence téléphonique

Le téléphone de permanence vient d'être changé (défaillance technique de l'autre).
Le nouveau téléphone fonctionne. Il est précisé qu'il ne faut pas tenir compte du message qui apparaît à l'écran « Insérer carte sim ». La carte sim est dans le téléphone !
Ce temps, sans permanence téléphonique, n'a pas porté préjudice puisque le numéro de téléphone du CAMI n'a pas encore été diffusé.

Petit mémo téléphone :

N° de tél : 07 68 38 00 66

Code pin : 1234

Messagerie vocale : 666

En parallèle de la permanence téléphonique, il y a la consultation de la boîte mail du CAMI. Toutefois, il ne faut pas s'inquiéter en cas de difficultés à se connecter à la boîte mail, elle est ouverte très régulièrement par Cécile BOUCHET-FOUILLET.

Petit mémo mail :

Adresse mail : cam38mediation@gmail.com

Identifiant : 47944633

Mots de passe : tpsQEclUuQ OU bRGbcki8Qc

5 / Site internet du CAMI

Le site internet est en cours de création.

Les textes ont été rédigés.

La charte graphique et les couleurs ont été validées.

Il a été envisagé de faire figurer sur la page d'accueil quatre dessins représentant les différentes phases de la médiation. Pour le moment, le groupe communication est à la recherche d'un dessinateur.

Il est prévu de se servir de ces dessins pour réaliser une affiche.

Un marque-page est en cours d'élaboration. Il supporterait les coordonnées du CAMI et le logo. Il sera distribué aux confrères et aux magistrats.

6 / Formation à l'accompagnement en médiation

Il est envisagé une formation à l'accompagnement en médiation pour les confrères, sous forme d'ateliers de 17 à 19 heures, le 29 septembre 2022 si la salle de la Maison de l'avocat est disponible à cette date.

Corinne BEAUFOUR-GARAUDE précise qu'à ce jour il n'est pas envisagé une nouvelle formation de médiateurs sauf s'il y a plus de demandes permettant de créer une nouvelle session diplômante sur Grenoble.

7 / Fiches individuelles

Ces fiches ne seront pas disponibles sur le site, mais des éléments seront repris. L'idée est de permettre aux médias de mettre un visage sur les médiateurs, d'« humaniser » le CAMI.

A ce titre, il est demandé de remettre une photo.

Après discussion, il a été convenu que seule l'année de naissance soit diffusée.

8 / Semaine de la médiation du 09 au 15 octobre 2022

Mathilde CONTET DE ROCHEGONDE propose à l'occasion de la semaine de la médiation que l'on organise quelque chose (ateliers,...) et communiquer ainsi sur le CAMI.

Les propositions sont les bienvenues.

Nous pourrions à cette occasion contacter France Bleue Isère, France 3 et Télé Grenoble.

Il est évoqué la Nuit du droit qui devrait se tenir le 04 octobre 2022. Une médiation pourrait être jouée. Ce serait l'occasion de mettre en avant les suites d'une médiation avec le cas d'un accord et le cas d'un désaccord et procès et ses conséquences.

Un bout de table à partager avec l'Ordre et une présentation de la médiation en salle.

9 / CAMI et médiation familiale

Corinne BEAUFOUR-GARAUDE indique œuvrer pour que le CAMI ait une place en tant que médiateur familial dans le cadre de permanences.

Le problème actuel pour la mise en place de ces permanences est le manque de place au Palais de justice. Une salle au Centre social Chorier Berriat est envisagée.

10 / Sur question : Y-a-t-il des contrôles quant à la formation continue obligatoire des médiateurs ?

Corinne BEAUFOUR-GARAUDE explique que les réunions du CAMI ont pour but de contribuer à cette formation et que, passé la phase d'organisation du CAMI, les réunions soient des analyses de pratique ou jeux de rôle.

Des attestations de formation nous seraient remises par le CAMI.

Il est rappelé que la co-médiation a été actée.

11 / Sur question : Désignation du CAMI par décision de justice

Des avocats médiateurs indiquent avoir sollicité la désignation du CAMI par voie de conclusions, mais que la juridiction a désigné un autre médiateur.

Le principe serait que si les deux parties proposent un nom de médiateur, celui-ci doit être désigné par la juridiction.

Si ce n'est pas le cas, il peut être envisager de déposer une requête en rectification.

12 / La médiation devant le Conseil de Prud'homme

Les délais en conciliation sont particulièrement longs. La juridiction reconnaît qu'elle ne peut pas faire face.

Il est proposé de travailler avec cette juridiction pour qu'une salle à proximité soit destinée à la médiation.

14 / Date de la prochaine réunion

Le CAMI se réunira le 29 août 2022 à 12H15 à la Maison de l'avocat.

A Grenoble, le 24 juin 2022

Cécile BOUCHET-FOUILLET